

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1444

18 juin 2013

### SOMMAIRE

|  |       |   |       |
|--|-------|---|-------|
| Aalternativ S.A. ....                                  | 69291 | Emrald Corporation S.A. ....                        | 69309 |
| Ayers Rock des 4 as ....                               | 69271 | Emrald Corporation S.A. ....                        | 69309 |
| Capital International Fund ....                        | 69273 | Emrald Corporation S.A. ....                        | 69309 |
| Chauffage Sanitaire François Kieffer S.à.r.l.<br>..... | 69312 | EPS Holding SPF S.A. ....                           | 69309 |
| Controlinveste International ....                      | 69273 | Erasmus Investment International S.A. ..            | 69293 |
| Controlinveste International Finance ....              | 69273 | Eufin Holding S.A. ....                             | 69309 |
| Convertible Beta Fund ....                             | 69272 | European General Investments ....                   | 69310 |
| Corolla Holding S.A. ....                              | 69312 | European Quality Invest (SPF) S.A. ....             | 69310 |
| Crown Westfalen Investments S.à r.l. ....              | 69274 | European Quality Invest (SPF) S.A. ....             | 69310 |
| Deluxe Café Holdings S.A. ....                         | 69312 | Exane Funds 1 ....                                  | 69310 |
| Dirk Leermakers S.à r.l. ....                          | 69275 | F. Deltgen Sàrl ....                                | 69310 |
| Dirk Leermakers S.à r.l. ....                          | 69276 | Financière Galates S.A. ....                        | 69311 |
| DJE Investment S.A. ....                               | 69312 | Financière Galates S.A. ....                        | 69311 |
| Dundead (International) 11 S.à r.l. ....               | 69279 | Flash Lux Co S.à r.l. ....                          | 69291 |
| Dundead (International) 12 S.à r.l. ....               | 69276 | Gesare S.A. ....                                    | 69272 |
| Dundead (International) 13 S.à r.l. ....               | 69276 | Ingenico Eastern Europe I S.à.r.l., S.C.A.<br>..... | 69280 |
| Dundead (International) 14 S.à r.l. ....               | 69277 | Investus S.A. ....                                  | 69306 |
| Dundead (International) 15 S.à r.l. ....               | 69277 | LDV Management II S.à r.l. ....                     | 69275 |
| Dundead (International) 16 S.à r.l. ....               | 69277 | Leasinvest Immo Lux ....                            | 69274 |
| Dundead (International) 17 S.à r.l. ....               | 69278 | Lemanik Asset Management S.A. ....                  | 69275 |
| Dundead (International) 18 S.à r.l. ....               | 69278 | Liicht Investments ....                             | 69270 |
| Dundead (International) 19 S.à r.l. ....               | 69278 | Pirate Sàrl ....                                    | 69269 |
| Dundead (International) 20 S.à r.l. ....               | 69279 | R.A.S.A. ....                                       | 69269 |
| Dundead (International) 2 S.à r.l. ....                | 69279 | Romania Invest Corp S.A. ....                       | 69266 |
| Dundead (International) 3 S.à r.l. ....                | 69280 | Routing Luxembourg S.A. ....                        | 69266 |
| Eglinton Invest S.à r.l. ....                          | 69311 | Sotranscom S.à r.l. ....                            | 69270 |
| Eglinton Invest S.à r.l. ....                          | 69311 | Spirit of Adventure S.A. ....                       | 69266 |
| ELS Immobilière SA ....                                | 69311 | Valiance Farmland Luxembourg S.à r.l. ..            | 69290 |
| Emmezede S.à r.l. ....                                 | 69311 |   |       |

**Romania Invest Corp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 110.236.

Le Bilan au 30.09.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050866/10.

(130062172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**Routing Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 68.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050867/10.

(130062179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

**Spirit of Adventure S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 158.098.

In the year two thousand thirteen, on the 24<sup>th</sup> of April.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Spirit of Adventure S.A.", a société anonyme duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered office at L-1325, Luxembourg 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 158098, incorporated on December 21<sup>st</sup>, 2010 before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch (Grand-Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 666 of April 7<sup>th</sup>, 2011, modified for the last time on December 29<sup>th</sup>, 2011 before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 481 of February 23<sup>rd</sup>, 2012 (hereafter the "Company").

The General Meeting was presided by Mr. Jan Arie Dekker, manager, with professional address in NL-2101 GC Heemstede, Van merlenlaan, 25 (the Netherlands).

The chairman appointed as secretary Mr Charles Duro, attorney-at-law, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel Bonifazzi, attorney-at-law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

- I. The shareholders have been duly convened.
- II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the minutes.
- III. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.
- IV. The agenda of the General Meeting was the following:

*Agenda*

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 524.830,-eur so as to raise it from its current amount of 649.760,-eur to the amount of 1.174.590,-eur by issuance of 16.930 new shares with a nominal value of 31,-eur per share and with a total share premium of an amount of 170,-eur, equivalently distributed in each class of shares, having same rights and obligations than the existing shares, by a contribution in cash;

2. Subscription by Brest Business S.A., a private limited company duly formed and validly existing under the laws of Panama having its registered office at 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor Panama (Republic of Panama), of the 16.930 new shares of the Company and payment by a contribution in cash;

3. Amendment of article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company so as to reflect the decisions taken;

4. Miscellaneous.

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

#### *First resolution*

The General Meeting resolved the increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 524.830,-eur so as to raise it from its current amount of 649.760,-eur to the amount of 1.174.590,-eur by issuance of 16.930 new shares with a nominal value of 31,-eur per share and with a total share premium of an amount of 170,-eur, equivalently distributed in each class of shares, having same rights and obligations than the existing shares, by a contribution in cash.

#### *Second resolution*

The 16.930 new shares of the Company with a nominal value of 31,-eur each and with a total share premium of an amount of 170,-eur, equivalently distributed in each class of shares have been subscribed and entirely paid up by Brest Business S.A., a joint stock company duly formed and validly existing under the laws of the Republic of Panama, with registered office at 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama (Republic of Panama) in its capacity as sole shareholder of the Company, by a contribution in cash.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of 525.000,-eur is as of now available to the Company.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the General Meeting resolved to amend article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

" **Art. 6. Share capital.** The issue share capital of the Company is set at 1.174.590,-eur represented by 37.890 shares with a nominal value of 31,-eur each and such rights and obligations as set out in the articles, entirely paid in, and divided into 10 classes of shares from A to J as follows:

- 3.789 class A shares ("Class A Shares");
- 3.789 class B shares ("Class B Shares");
- 3.789 class C shares ("Class C Shares");
- 3.789 class D shares ("ClassD Shares");
- 3.789 class E shares ("Class E Shares");
- 3.789 class F shares ("Class F Shares");
- 3.789 class G shares ("Class G Shares");
- 3.789 class H shares ("Class H Shares");
- 3.789 class I shares ("Class I Shares");
- 3.789 class J shares ("Class J Shares")."

#### *Fourth resolution*

The General Meeting further resolved to entitle Mr Charles DURO, residing professionally at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg) to proceed in the name of the shareholders and on their behalf with the inscriptions or formalities necessary in order to inscribe in the register of the shareholders of the Company the new representation of the share capital of the Company resulting from the above taken resolutions.

Since no other items are on the agenda, the meeting is closed.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately € 2,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the comparing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with the notary the present deed.

## French version

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Spirit of Adventure S.A.», une société anonyme ayant son siège social situé à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 158098, constituée le 21 décembre 2010 par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 666 du 7 avril 2011, modifié pour la dernière fois le 29 décembre 2011 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 481 du 23 février 2012 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de M. Jan Arie Dekker, demeurant professionnellement à NL-2101 GC Heemstede, Van merlenlaan, 25 (Pays-Bas).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Charles Duro, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Les associés ont été dûment convoqués.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

### *Agenda*

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 524.830,-eur pour le porter de son montant actuel de 649.760,-eur au montant de 1.174.590,-eur par l'émission de 16.930 nouvelles actions d'une valeur nominale de 31,-Eur chacune et avec une prime d'émission totale de 170,-eur, également réparties dans chaque classe d'actions, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par un apport en numéraire;

2. Souscription par Brest Business S.A., une société de Panama ayant son siège social à 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor Panama (République de Panama), des 16.930 nouvelles actions de la Société et libération par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;

4. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

### *Première résolution*

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 524.830,-eur pour le porter de son montant actuel de 649.760,-eur au montant de 1.174.590,-eur par l'émission de 16.930 nouvelles actions d'une valeur nominale de 31,-Eur chacune et avec une prime d'émission totale de 170,-eur, également réparties dans chaque classe d'actions, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par un apport en numéraire

### *Deuxième résolution*

Les 16.930 nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 31,-eur chacune et avec une prime d'émission total de 170,-eur, également réparties dans chaque classe d'actions, ont été souscrites et entièrement libérées par Brest Business S.A., une société de Panama ayant son siège social à 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor Panama (République de Panama) en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, par un apport en numéraire.

La preuve de la contribution a été donnée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 525.000,-eur est à présent à la disposition de la Société.

### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.174.590,-eur représenté par 37.890 actions ayant une valeur nominale de 31,-eur chacune et les droits et obligations prévus par les Statuts et réparties en 10 classes d'actions de A à J de la manière suivante:

- 3.789 actions de classe A («les Actions de Classe A»);
- 3.789 actions de classe B («les Actions de Classe B»);
- 3.789 actions de classe C («les Actions de Classe C»);
- 3.789 actions de classe D («les Actions de Classe D»);
- 3.789 actions de classe E («les Actions de Classe E»);
- 3.789 actions de classe F («les Actions de Classe F»);
- 3.789 actions de classe G («les Actions de Classe G»);
- 3.789 actions de classe H («les Actions de Classe H»);
- 3.789 actions de classe I («les Actions de Classe I»);
- 3.789 actions de classe J («les Actions de Classe J»).

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de donner pouvoir à Maître Charles DURO demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché of Luxembourg) de procéder individuellement au nom des actionnaires et pour le compte de la Société aux inscriptions et formalités nécessaires ou considérées comme utiles pour l'inscription dans le registre des associés de la Société de la nouvelle représentation du capital social de la Société résultante des décisions ci-avant prises.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée est clôturée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 2.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DEKKER,DURO, BONIFAZZI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/04/2013. Relation: EAC/2013/5466. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CON FORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054350/176.

(130066229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**R.A.S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050851/10.

(130062374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Pirate Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 51, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 167.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013050837/10.

(130061730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Sotranscom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 9-11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 87.183.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 15 mars 2013, que:  
Le siège social de la Société est transféré du L-1920 Luxembourg, 1, Avenue Gaston Diderich vers l'adresse suivante:  
L-2227 Luxembourg, 9-11, Avenue de la Porte Neuve avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

L. Neuhengen

*Gérant*

Référence de publication: 2013053024/15.

(130064566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Liicht Investments, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 176.675.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 22 avril 2013, que l'associé unique de la Société, Païperlek Investments, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175387, a transféré la totalité des 8.000.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

- PAI Europe V-1 FCPR, un fonds commun de placement à risques, constitué selon les lois de France agissant pour le compte de sa société de gestion, PAI PARTNERS, une société par actions simplifiée, constituée et régie selon les lois de France, ayant son siège social à l'adresse suivante: 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, France et immatriculée auprès du greffe du tribunal de commerce de Paris sous le numéro 443.837.331, 2.383.320 parts sociales;

- PAI Europe V-2 FCPR, un fonds commun de placement à risques, constitué selon les lois de France agissant pour le compte de sa société de gestion, PAI PARTNERS, une société par actions simplifiée, constituée et régie selon les lois de France, ayant son siège social à l'adresse suivante: 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, France et immatriculée auprès du greffe du tribunal de commerce de Paris sous le numéro 443.837.331, 2.383.320 parts sociales;

- PAI Europe V-3 FCPR, un fonds commun de placement à risques, constitué selon les lois de France agissant pour le compte de sa société de gestion,

PAI PARTNERS, une société par actions simplifiée, constituée et régie selon les lois de France, ayant son siège social à l'adresse suivante: 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, France et immatriculée auprès du greffe du tribunal de commerce de Paris sous le numéro 443.837.331, 2.386.344 parts sociales;

- PAI Europe V-B FCPR, un fonds commun de placement à risques, constitué selon les lois de France agissant pour le compte de sa société de gestion, PAI PARTNERS, une société par actions simplifiée, constituée et régie selon les lois de France, ayant son siège social à l'adresse suivante: 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, France et immatriculée auprès du greffe du tribunal de commerce de Paris sous le numéro 443.837.331, 847.016 parts sociales

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit;

|                               |                          |
|-------------------------------|--------------------------|
| PAI Europe V-1 FCPR . . . . . | 2.383.320 parts sociales |
| PAI Europe V-2 FCPR . . . . . | 2.383.320 parts sociales |
| PAI Europe V-3 FCPR . . . . . | 2.386.344 parts sociales |
| PAI Europe V-B FCPR . . . . . | 847.016 parts sociales   |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013053447/39.

(130065621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**Ayers Rock des 4 as, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 173.683.

L'an deux mil treize, le dix-neuf avril.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

**A COMPARU:**

Monsieur Frederik VAN ISACKER, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1958 à gent (Belgique), demeurant à L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C, Porte de France,

représenté par Monsieur Grégory LAMALLE, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante détient l'ensemble des cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (200.- €) chacune dans le capital social de la société s'élevant à vingt mille euros (20.000.-€), de la société à responsabilité limitée «Ayers Rock des 4 as»

avec siège social à L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C Porte de France,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 173.683,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 282 du 6 février 2013, page 13.503.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt mille euros (20.000.- €), le tout moyennant un apport en nature, à savoir l'apport de cent (100) parts sociales détenues par Monsieur Frederik VAN ISACKER, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1958 à gent (Belgique), demeurant à L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C, Porte de France, dans la société à responsabilité limitée «Fred's International» établie et ayant son siège social à L-4361 Esch-sur-Alzette, 7 avenue du Rock'n'Roll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.735, ayant les mêmes droits que les parts sociales actuellement existantes, renonçant à tout éventuel droit de préemption.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'admettre à la souscription de ladite augmentation de Monsieur Frederik VAN ISACKER, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1958 à gent (Belgique), demeurant à L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C, Porte de France.

*Souscription - Paiement*

A ensuite comparu:

Monsieur Frederik VAN ISACKER, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1958 à gent (Belgique), demeurant à L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C, Porte de France,

représenté par Monsieur Grégory LAMALLE, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

lequel déclare souscrire les cent (100) parts sociales nouvellement émises et libérer l'intégralité de cette augmentation de capital moyennant un apport en nature, à savoir l'apport de cent (100) parts sociales détenues par Monsieur Frederik VAN ISACKER, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1958 à gent (Belgique), demeurant à L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C, Porte de France, dans la société à responsabilité limitée «Fred's International» établie et ayant son siège social à L-4361 Esch-sur-Alzette, 7 avenue du Rock'n'Roll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.735.

La réalité et la valeur de l'apport en nature résultent d'une attestation du gérant de la société à responsabilité limitée «Fred's International» daté du 11 avril 2013.

Toutefois la partie comparante déclare donner pleine et entière décharge au notaire instrumentant quant à l'évaluation de l'apport, lui certifiant que la valeur dont question correspond à la réalité.

Le représentant de Monsieur Frederik VAN ISACKER déclare encore qu'il n'existe aucune restriction au libre transfert du prêt apport à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la société.

*Sixième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 40.000 (quarante mille euros) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 200 (deux cents euros) chacune.»

*Déclaration en matière de blanchiment*

Les associés / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cinq cents euros (1.500.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: G. LAMALLE, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 avril 2013. Relation: EAC/2013/5343. Reçu soixante-quinze euros 7,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053163/78.

(130065319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

---

**Gesare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 48.016.

Le bilan pour l'exercice social 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013054705/10.

(130067450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Convertible Beta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 143.991.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le Mercredi 03 Avril 2013*

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale de la Société que:

- M. William GILSON, a été réélu en tant qu'administrateur et président de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014;

- M. Mark PHILLIPS, a été réélu en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014;

- M. Timothy LUCAS, a été réélu en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée Générale a également réélu PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

A Luxembourg, le 2 Mai 2013.

Référence de publication: 2013056099/20.

(130069818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

#### **Controlinveste International Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.973.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société à Luxembourg le 29 avril 2013*

1. L'actionnaire unique de la Société a décidé de révoquer Monsieur Laurent GODINEAU de son mandat d'administrateur B de la Société avec effet au 19 avril 2013.

2. L'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Aidan FOLEY, administrateur de sociétés, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge/Waterford, Irlande, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers en qualité d'administrateur B de la Société avec effet au 20 avril 2013 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013056097/15.

(130069003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

#### **Controlinveste International, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 242.263.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.949.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société à Luxembourg le 29 avril 2013*

1. L'associé unique de la Société a décidé de révoquer Monsieur Laurent GODINEAU de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 19 avril 2013.

2. L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Aidan FOLEY, administrateur de sociétés, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge/Waterford, Irlande, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers en qualité de gérant B de la Société avec effet au 20 avril 2013 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des associés devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013056096/16.

(130068987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

#### **Capital International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.833.

*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 30 avril 2013*

*Composition du Conseil d'Administration:*

Il a été décidé d'approuver l'élection de Monsieur Luis Freitas de Oliveira (Président), résidant professionnellement à 3, Place des Bergues, 1201 Genève, Suisse, Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Monsieur Stephen Gosztony ainsi que Madame Joanna Jonsson, résidant professionnellement à 40, Grosvenor Place, Londres SW1X 7GG, Royaume-Uni, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en avril 2014.

*Auditeurs:*

Il a été décidé d'approuver la réélection de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

*Pour Capital International Fund*

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2013056112/23.

(130068891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Crown Westfalen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.112.735,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.516.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 26 avril 2013*

En date du 26 avril 2013 les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de nommer Evelyn CHOW, née le 25 octobre 1974 à Singapour (Singapour), demeurant professionnellement au 16, Berkeley Street, 1<sup>er</sup> étage, Londres W1J 8DZ, Royaume-Uni, en tant que Gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat

- de révoquer Johan DEJANS, né le 17 novembre 1966 à Aarschot (Belgique) demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, de son mandat de Gérant de catégorie C et de le nommer en tant que Gérant de catégorie B.

- de nommer Richard BREKELMANS, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie C de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants de Catégorie A:*

- Anthony IESSI
- Mark W. PEARSON
- Evelyn CHOW

*Gérants de Catégorie B:*

- Johan DEJANS

*Gérants de Catégorie C:*

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard BREKELMANS

Pour mention aux fins de publication aux Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013056108/33.

(130068994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Leasinvest Immo Lux, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 35.768.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 25 avril 2013*

En date du 25 avril 2013 l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler les mandats des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

- \* Monsieur Luc BERTRAND, administrateur
- \* Monsieur Jean-Louis APPELMANS, administrateur
- \* Monsieur Jan SUYKENS, administrateur;
- \* Monsieur Michel VAN GEYTE, administrateur;
- \* Monsieur Guy VAN WYMERSCH-MOONS, administrateur;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.  
LEASINVEST IMMO LUX  
M. Jean-Louis Appelmans  
*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2013055584/21.

(130068057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Lemanik Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 44.870.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 2 avril 2013 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

*Administrateurs*

- Gianluigi SAGRAMOSO, président, avec adresse professionnelle au 19 Via Cantonale, CH-6900 Lugano,
- Carlo SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19 Via Cantonale, CH-6900 Lugano
- Philippe MELONI, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.

2. Deloitte Audit S.à r.l., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été nommé.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 30 avril 2013.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013055585/26.

(130068471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**LDV Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.593.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055583/9.

(130068541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Dirk Leermakers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 153.282.

—  
*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la société prises le 20 juillet 2012*

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Pentalex, une société civile privée à responsabilité limitée de droit belge, société d'avocat au Barreau néerlandais de Bruxelles, avec adresse à Koninklijke Kasteeldreef 55, B-1860 Meise, Belgique, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) sous le numéro 0441213210 en qualité de gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence de cette nomination, la société a désormais 2 gérants:

- M. Dirk LEERMAKERS, gérant; et
- Pentalex, précitée, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dirk LEERMAKERS

*Gérant*

Référence de publication: 2013055380/19.

(130068502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Dirk Leermakers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 153.282.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la société, M. Dirk LEERMAKERS, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a cédé le 20 juillet 2012 une (1) part sociale qu'il détient dans la Société à Pentalex, une société civile privée à responsabilité limitée de droit belge, société d'avocat au Barreau néerlandais de Bruxelles, avec adresse à Koninklijke Kasteeldreef 55, B-1860 Meise, Belgique, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) sous le numéro 0441213210.

En conséquence de cette cession, Pentalex devient associé de la Société et détient une (1) part sociale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dirk LEERMAKERS

*Gérant*

Référence de publication: 2013055381/18.

(130068502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Dundead (International) 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.626.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

*Pour la Société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013055385/18.

(130068288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Dundead (International) 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.674.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

*Pour la Société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013055386/18.

(130068291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Dundead (International) 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.685.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

*Pour la Société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013055387/18.

(130068289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Dundead (International) 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.630.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

*Pour la Société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013055388/18.

(130068294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Dundead (International) 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.641.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

*Pour la Société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013055389/18.

(130068290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Dundead (International) 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.668.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

*Pour la Société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013055390/18.

(130068296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Dundead (International) 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.637.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

*Pour la Société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013055391/18.

(130068295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Dundead (International) 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.675.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

*Pour la Société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013055392/18.

(130068292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Dundeal (International) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.059.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

*Pour la Société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013055393/18.

(130068617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Dundeal (International) 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.639.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

*Pour la Société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013055394/18.

(130068293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Dundeal (International) 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.623.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

*Pour la Société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013055384/18.

(130068297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**Dundeal (International) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.072.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

*Pour la Société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013055395/17.

(130068030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**Ingenico Eastern Europe I S.à r.l., S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 154.221.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of the month of April.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Ingenico Eastern Europe I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 in Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.763 ("Ingenico");

2. Summit Partners OGN Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of two hundred and thirty-six thousand five hundred and twenty-one (EUR 236,521.-), having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.530 ("Summit");

3. Ingenico Eastern Europe I S.à r.l., S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.221, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1701 of 20 August 2010 (the "Company" which will be referred hereafter, together with Ingenico and Summit, as the "Shareholders").

each hereby represented by Mr. Arnaud Fostier, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on 5 April 2013. The said proxies shall be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The Shareholders declared that they are the shareholders of the Company. The Company's articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed enacted by the above mentioned notary on 25 March 2013, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, represented as above mentioned, have been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To decrease the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of one thousand one hundred and twenty-one euro and thirty-six cents (EUR 1,121.36) further to the cancellation of the shares held by the Company in its own share capital and consisting of one thousand nine hundred (1,900) class B1 ordinary shares, one thousand nine hundred (1,900) class B2 ordinary shares, one thousand nine hundred (1,900) class B3 ordinary shares, one thousand nine



thousand seventy (148,070) class E9 ordinary shares, one hundred and forty-eight thousand seventy (148,070) class E10 ordinary shares and 100 (one hundred) general partner's shares, to the amount of one hundred and ninety-five thousand six hundred and eighty-eight euro and sixty-five cents (EUR 195,688.65) consisting of one million four hundred five thousand four hundred thirty (1,405,430) class A1 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) A2 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A3 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A4 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A5 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A6 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A7 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) A8 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A9 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A10 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B1 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B2 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B3 ordinary shares ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B4 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B5 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B6 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B7 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B8 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B9 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B10 ordinary shares, one hundred and seven thousand five hundred and eighty-eight (107,588) class C1 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C2 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C3 ordinary shares, one hundred and nine thousand five hundred and fifty-seven (109,557) class C4 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C5 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C6 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C7 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C8 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C9 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C10 ordinary shares, two hundred and five thousand seven hundred and fifty (205,750) class D1 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D2 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D3 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D4 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D5 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D6 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D7 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D8 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D9 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D10 ordinary shares, one hundred and forty-four thousand and eighty-two (144,082) class E1 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E2 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E3 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E4 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E5 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E6 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E7 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E8 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E9 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E10 ordinary shares and 100 (one hundred) general partner's shares.

2. To amend article 6.1 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under the item 1 above.

### 3. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolved to decrease the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of one thousand one hundred and twenty-one euro and thirty-six cents (EUR 1,121.36) further to the cancellation of one thousand nine hundred (1,900) class B1 ordinary shares, one thousand nine hundred (1,900) class B2 ordinary shares, one thousand nine hundred (1,900) class B3 ordinary shares, one thousand nine hundred (1,900) class B4 ordinary shares, one thousand nine hundred (1,900) class B5 ordinary shares, one thousand nine hundred (1,900) class B6 ordinary shares, one thousand nine hundred (1,900) class B7 ordinary shares, one thousand nine hundred (1,900) class B8 ordinary shares, one thousand nine hundred (1,900) class B9 ordinary shares, one thousand nine hundred (1,900) class B10 ordinary shares, two thousand one hundred and ninety-seven (2,197) class C1 ordinary shares, two thousand one hundred and eighty-two (2,182) class C2 ordinary shares, two thousand one hundred and eighty-two (2,182) class C3 ordinary shares, two thousand one hundred and eighty-two (2,182) class C4 ordinary shares, two thousand one hundred and eighty-two (2,182)



thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A5 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A6 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A7 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A8 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A9 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A10 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B1 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B2 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B3 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B4 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B5 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B6 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B7 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B8 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B9 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B10 ordinary shares, one hundred and seven thousand five hundred and eighty-eight (107,588) class C1 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C2 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C3 ordinary shares, one hundred and nine thousand five hundred and fifty-seven (109,557) class C4 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C5 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C6 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C7 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C8 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C9 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C10 ordinary shares, two hundred and five thousand seven hundred and fifty (205,750) class D1 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D2 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D3 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D4 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D5 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D6 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D7 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D8 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D9 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D10 ordinary shares, one hundred and forty-four thousand and eighty-two (144,082) class E1 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E2 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E3 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E4 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E5 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E6 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E7 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E8 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E9 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E10 ordinary shares and 100 (one hundred) general partner's shares

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **6.1.** The subscribed capital of the Company is set at one hundred and ninety-five thousand six hundred and eighty-eight euro and sixty-five cents (EUR 195,688.65) consisting of one million four hundred five thousand four hundred thirty (1,405,430) class A1 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A2 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A3 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A4 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A5 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A6 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A7 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A8 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A9 ordinary shares, one million four hundred five thousand three hundred forty-one (1,405,341) class A10 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B1 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B2 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B3 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B4 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B5 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B6 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B7 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B8 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B9 ordinary shares, ninety-three thousand four hundred and fifty (93450) class B10 ordinary shares, one hundred and seven thousand five hundred and eighty-eight (107,588) class C1 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C2 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class

C3 ordinary shares, one hundred and nine thousand five hundred and fifty-seven (109,557) class C4 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C5 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C6 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C7 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C8 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C9 ordinary shares, one hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (107,375) class C10 ordinary shares, two hundred and five thousand seven hundred and fifty (205,750) class D1 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D2 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D3 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D4 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D5 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D6 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D7 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D8 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D9 ordinary shares, two hundred and five thousand five hundred and twenty-two (205,522) class D10 ordinary shares, one hundred and forty-four thousand and eighty-two (144,082) class E1 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E2 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E3 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E4 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E5 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E6 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E7 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E8 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E9 ordinary shares, one hundred and forty-three thousand eight hundred and ninety-three (143,893) class E10 ordinary shares and 100 (one hundred) general partner's shares"

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand one hundred fifty euro (EUR 1,150.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois d'avril,

Par devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Ingenico Eastern Europe I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.673 ("Ingenico");

2. Summit Partners OGN Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant un capital social de deux cent trente-six mille cinq cent vingt et un euro (EUR 236.521,-), ayant son siège social à 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.530 ("Summit");

3. Ingenico Eastern Europe I S.à r.l., S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.221, ayant été constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 mai 2010, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1701 du 20 août 2010 (la "Société" à laquelle il sera fait référence par après, avec Ingenico et Summit, en tant qu' "Actionnaires");

chacune représentée par M. Arnaud Fostier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 5 avril 2013. Lesdites procurations seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes déclarent être les actionnaires de la Société. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte du prédit notaire pour la dernière fois en date du 25 March 2013 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont été informé des résolutions à prendre sur la base de l'agenda suivant:

#### *Agenda*

1. Réduire le capital social de la Société par un montant de mille cent vingt et un euro et trente-six cents (EUR 1.121,36) afin de procéder à l'annulation des actions détenues par la Société dans son propre capital social et comprenant mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B1, mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B2, mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B3, mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B4, mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B5, mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B6, mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B7, mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B8, mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B9, mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B10, deux mille cent nonante-sept (2.197) actions ordinaires de classe C1, deux mille cent quatre-vingt-deux (2.182) actions ordinaires de classe C2, deux mille cent quatre-vingt-deux (2.182) actions ordinaires de classe C3, deux mille cent quatre-vingt-deux (2.182) actions ordinaires de classe C4, deux mille cent quatre-vingt-deux (2.182) actions ordinaires de classe C5, deux mille cent quatre-vingt-deux (2.182) actions ordinaires de classe C6, deux mille cent quatre-vingt-deux (2.182) actions ordinaires de classe C7, deux mille cent quatre-vingt-deux (2.182) actions ordinaires de classe C8, deux mille cent quatre-vingt-deux (2.182) actions ordinaires de classe C9, deux mille cent quatre-vingt-deux (2.182) actions ordinaires de classe C10, quatre mille cent nonante-huit (4.197) actions ordinaires de classe D1, quatre mille cent septante-sept (4.177) actions ordinaires de classe D2, quatre mille cent septante-sept (4.177) actions ordinaires de classe D3, quatre mille cent septante-sept (4.177) actions ordinaires de classe D4, quatre mille cent septante-sept (4.177) actions ordinaires de classe D5, quatre mille cent septante-sept (4.177) actions ordinaires de classe D6, quatre mille cent septante-sept (4.177) actions ordinaires de classe D7, quatre mille cent septante-sept (4.177) actions ordinaires de classe D8, quatre mille cent septante-sept (4.177) actions ordinaires de classe D9, quatre mille cent septante-sept (4.177) actions ordinaires de classe D10, quatre mille cent nonante-huit (4.198) actions ordinaires de classe E1, quatre mille cent septante-sept (4.177) actions ordinaires de classe E2, quatre mille cent septante-sept (4.177) actions ordinaires de classe E3, quatre mille cent septante-sept (4.177) actions ordinaires de classe E4, quatre mille cent septante-sept (4.177) actions ordinaires de classe E5, quatre mille cent septante-sept (4.177) actions ordinaires de classe E6, quatre mille cent septante-sept (4.177) actions ordinaires de classe E7, quatre mille cent septante-sept (4.177) actions ordinaires de classe E8, quatre mille cent septante-sept (4.177) actions ordinaires de classe E9, quatre mille cent septante-sept (4.177) actions ordinaires de classe E10 en conformité avec les statuts de la Société, afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de cent nonante-six mille huit cent dix euro et un cents (EUR 196.810,01) composé d'un million quatre cent cinq mille quatre cent trente (1.405.430) actions ordinaires de classe A1, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A2, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A3, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A4, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A5, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A6, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A7, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A8, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A9, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A10, nonante-cinq mille trois cent cinquante (95.350) actions ordinaires de classe B1, nonante-cinq mille trois cent cinquante (95.350) actions ordinaires de classe B2, nonante-cinq mille trois cent cinquante (95.350) actions ordinaires de classe B3, nonante-cinq mille trois cent cinquante (95.350) actions ordinaires de classe B4, nonante-cinq mille trois cent cinquante (95.350) actions ordinaires de classe B5, nonante-cinq mille trois cent cinquante (95.350) actions ordinaires de classe B6, nonante-cinq mille trois cent cinquante (95.350) actions ordinaires de classe B7, nonante-cinq mille trois cent cinquante (95.350) actions ordinaires de classe B8, nonante-cinq mille trois cent cinquante (95.350) actions ordinaires de classe B9, nonante-cinq mille trois cent cinquante (95.350) actions ordinaires de classe B10, cent neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq (109.785) actions ordinaires de classe C1, cent neuf mille cinq cent cinquante-sept (109.557) actions ordinaires de classe C2, cent neuf mille cinq cent cinquante-sept (109.557) actions ordinaires de classe C3, cent neuf mille cinq cent cinquante-sept (109.557) actions ordinaires de classe C4, cent neuf mille cinq cent cinquante-sept (109.557) actions ordinaires de classe C5, cent neuf mille cinq cent cinquante-sept (109.557) actions ordinaires de classe C6, cent neuf mille cinq cent cinquante-sept (109.557) actions ordinaires de classe C7, cent neuf mille cinq cent cinquante-sept (109.557) actions ordinaires de classe C8, cent neuf mille cinq cent cinquante-sept (109.557) actions ordinaires de classe C9, cent neuf mille cinq cent cinquante-sept (109.557) actions ordinaires de classe C10, deux cent neuf mille neuf cent quarante-huit (209.948) actions ordinaires de classe D1, deux cent neuf mille six cent nonante-neuf (209.699) actions ordinaires de classe D2, deux cent neuf mille six cent nonante-neuf (209.699) actions ordinaires de classe D3, deux cent neuf mille six cent nonante-neuf (209.699) actions ordinaires de classe D4, deux cent neuf mille six cent nonante-neuf (209.699) actions ordinaires de classe D5, deux cent neuf mille six cent nonante-neuf (209.699) actions ordinaires de classe D6, deux cent neuf mille six cent nonante-neuf (209.699) actions ordinaires de classe D7, deux cent neuf mille six cent nonante-neuf (209.699) actions ordinaires de classe D8, deux cent neuf mille six cent nonante-neuf (209.699) actions ordinaires de classe D9, deux cent

neuf mille six cent nonante-neuf (209.699) actions ordinaires de classe D10, cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt (148.280) actions ordinaires de classe E1, cent quarante-huit mille septante (148.070) actions ordinaires de classe E2, cent quarante-huit mille septante (148.070) actions ordinaires de classe E3, cent quarante-huit mille septante (148.070) actions ordinaires de classe E4, cent quarante-huit mille septante (148.070) actions ordinaires de classe E5, cent quarante-huit mille septante (148.070) actions ordinaires de classe E6, cent quarante-huit mille septante (148.070) actions ordinaires de classe E7, cent quarante-huit mille septante (148.070) actions ordinaires de classe E8, cent quarante-huit mille septante (148.070) actions ordinaires de classe E9, cent quarante-huit mille septante (148.070) actions ordinaires de classe E10 et 100 (cent) actions de commandité, au montant de cent nonante-cinq mille six cent quatre-vingt-huit euro et soixante-cinq cents (EUR 195.688,65) composé d'un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.430) actions ordinaires de classe A1, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A2, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A3, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A4, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A5, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A6, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A7, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A8, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A9, un million quatre-cent-cinq mille trois cent quarante et un (1.405.341) actions ordinaires de classe A10, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions ordinaires de classe B1, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions ordinaires de classe B2, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions ordinaires de classe B3, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions ordinaires de classe B4, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions ordinaires de classe B5, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions ordinaire de classe B6, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions ordinaires de classe B7, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions ordinaires de classe B8, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions ordinaires de classe B9, nonante-trois mille quatre cent cinquante (93.450) actions ordinaires de classe B10, cent sept mille cinq cent quatre-vingt-huit (107.588) actions ordinaires de classe C1, cent sept mille trois cent septante-cinq (107.375) actions ordinaires de classe C2, cent sept mille trois cent septante-cinq (107.375) actions ordinaires de classe C3, cent sept mille trois cent septante-cinq (107.375) actions ordinaires de classe C4, cent sept mille trois cent septante-cinq (107.375) actions ordinaires de classe C5, cent sept mille trois cent septante-cinq (107.375) actions ordinaires de classe C6, cent sept mille trois cent septante-cinq (107.375) actions ordinaires de classe C7, cent sept mille trois cent septante-cinq (107.375) actions ordinaires de classe C8, cent sept mille trois cent septante-cinq (107.375) actions ordinaires de classe C9, cent sept mille trois cent septante-cinq (107.375) actions ordinaires de classe C10, deux cent cinq mille sept cent cinquante (205.750) actions ordinaires de classe D1, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D2, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D3, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D4, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D5, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D6, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D7, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D8, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D9, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D10, cent quarante-quatre mille quatre-vingt-deux (144.082) actions ordinaires de classe E1, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E2, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E3, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E4, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E5, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E6, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E7, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E8, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E9, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaire de Classe E10 et cent (100) actions de commandité.

2. De modifier l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution devant être adoptée au titre du point 1 ci-dessus.

3. Divers.

Les comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Actionnaires ont décidé de réduire le capital social de la Société par un montant de mille cent vingt-et-un euro et trente-six cents (EUR 1.121,36) afin de procéder à l'annulation des actions détenues par la Société dans son propre capital social et comprenant mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B1, mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B2, mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B3, mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B4, mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B5, mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B6, mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B7, mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B8, mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B9, mille neuf cents (1.900) actions ordinaires de classe B10, deux mille cent nonante-sept (2.197) actions ordinaires de classe C1, deux mille cent quatre-vingt-deux (2.182) actions ordinaires de classe C2,





vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D4, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D5, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D6, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D7, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D8, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D9, deux cent cinq mille cinq cent vingt-deux (205.522) actions ordinaires de classe D10, cent quarante-quatre mille quatre-vingt-deux (144.082) actions ordinaires de classe E1, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E2, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E3, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E4, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E5, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E6, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E7, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E8, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de classe E9, cent quarante-trois mille huit cent nonante-trois (143.893) actions ordinaires de Classe E10 et cent (100) actions de commandité."

#### *Evaluation des frais*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille cent cinquante Euros (EUR 1.150,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties contractantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties contractantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Fostier, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 avril 2013. Relation: LAC/2013/16529. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013052715/607.

(130064167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

### **Valiance Farmland Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 171.212.

#### *Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 7 mars 2013*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Luxembourg Corporation Company S.A. en qualité de Gérant unique de la Société et ce avec effet au 13 février 2013;

- de nommer:

\* Monsieur Benoni Dufour, né le 11 juillet 1957 à Oostende, Belgique, demeurant professionnellement au 15, op der Sank, L-5713 Aspelt, Luxembourg, en qualité de Gérant de Sa Société et ce avec effet au 13 février 2013 et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Jan Pensaert, né le 26 mai 1971, à Gent, Belgique, demeurant professionnellement à Le Truchot, St Peter Port, GY1- 1WD Guernsey, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 13 février 2013 et pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Richard Boleat, né le 8 octobre 1963, à Jersey, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à 7, Bond Street, St Hélier, JE2 3NP, Jersey, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 13 février 2013 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Maria Viceconte.

Référence de publication: 2013055119/24.

(130067209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

**Flash Lux Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.370.

*a) Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 avril 2013*

En date du 10 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de CEP III Managing GP Holdings, Ltd., Madame Erica HERBERG et de Messieurs Christopher FINN et David B. PEARSON de leur mandats de gérant de la Société avec effet au 10 avril 2013;

- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 10 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Frank PRZYGODDA, né le 28 février 1968 à Bochum, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

\* Monsieur Christian THEIS, né le 14 août 1971 à Hermeskeil, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

\* Monsieur Florian GIRTHOFER, né le 21 mars 1963 à Straubing, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Muffendorfer Hauptstrasse 83, D-53177 Bonn, Allemagne;

\* Monsieur Marco BESSELING, né le 6 septembre 1962 à S'Gravenhage, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Komtureistrasse 23, D-53177 Bonn, Allemagne.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Frank PRZYGODDA
- Monsieur Christian THEIS
- Monsieur Florian GIRTHOFER
- Monsieur Marco BESSELING

*b) Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 11 avril 2013*

En date du 11 avril 2013, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au:

\* 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 11 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Flash lux Co S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013054005/35.

(130065875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

**Aalternativ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.390.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of April.

Before Us M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr Wunibald Wilhelm BÖHMER, businessman, born in Mainz (D), on January 11<sup>th</sup>, 1961, residing in D-55545 Bad Kreuznach, Bosenbergstrasse, 23, Germany, here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the public limited liability company ("société anonyme») "AALTERNATIV S.A.", (the "Company"), with registered office in L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 175.390, incorporated by deed of the, officiating notary, on the 20th of February 2013, in process of being published in the Mémorial C. The articles of incorporation have not been amended since then.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolution:

*Sole resolution*

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the bylaws as follows:

" **Art. 5. (1<sup>st</sup> paragraph).** The share capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, all held by Mr Wunibald Wilhelm BÖHMER."

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred Euro.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le onze avril.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Wunibald Wilhelm BÖHMER, home d'affaires, né à Mainz (D), le 11 janvier 1961, demeurant à D-55545 Bad Kreuznach, Bosenbergstrasse, 23, Allemagne, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société anonyme "AALTERNATIV S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 175.390, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 février 2013, en voie de publication au Mémorial C. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes détenues par Monsieur Wunibald Wilhelm BÖHMER.»

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2013. Relation GRE/2013/1632. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013053776/73.

(130066031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

**Erasmus Investment International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 176.807.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the eighteenth day of April.

Before us Maître Marc LECUIT, civil law notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

GENMO SA, a Luxembourg Société anonyme having its registered offices in L-2132 Luxembourg at 36, avenue Marie-Thérèse and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number of B149197, incorporated according to notarial deed of Maître Carlo WERSANDT, civil law notary residing in Luxembourg, on 22 October 2009, published in the official gazette (Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations), number 2356 of 3 December 2009,

here represented by Mr. Guy LANNERS, company director, with professional address in Luxembourg,

acting in his quality as sole director of the aforesaid company, appointed in this function following a decision taken by the extraordinary general meeting that was held following the constitution of the aforementioned company,

being fully authorised by virtue of article 15 of the Articles of Association to bind the aforesaid company by his sole signature.

Said party appearing has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a "société anonyme", which such appearing party declares to incorporate:

**Title I. Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** A Société anonyme is hereby established under the corporate name of "ERASMUS INVESTMENT INTERNATIONAL S.A."

**Art. 2.** The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality by simple decision of the Board of Directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which events might interfere with the normal activities of the registered office or the communication between the registered office and foreign parties, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events.

Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The Company has been established for an indefinite period of time.

**Art. 4.** The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, trademarks and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, trademarks and patents, to realise them by way of sale, transfer, licence agreements, exchange or otherwise develop such transactions, trademarks and patents, and to grant companies in which the company has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow in any form whatsoever except by public offering. It may issue, solely in the form of private placement, securities, bonds, notes and any type of debt security and/or negotiable instruments. The Company may grant any loan, including the funds derived from loans it has itself taken out and/or may issue debt securities to its branches and/or its directly and/or indirectly affiliated entities, including its parent company or companies and/or any entity directly and/or indirectly affiliated with the latter. It may also provide guarantees on behalf of third parties in order to ensure its liabilities or the liabilities of its branches and/or directly and/or indirectly affiliated entities, including its parent company or companies and/or entities directly and/or indirectly affiliated with the latter. The Company may furthermore pledge, transfer, hypothecate or otherwise create a guarantee on certain of its assets.

The Company may also carry out any purchase, sale or transfer transaction and, in general, any transaction in respect of real estate or moveable property.

## **Title II. Capital, Shares**

**Art. 5.** The Company's registered capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.00) represented by THREE MILLION ONE HUNDRED THOUSAND (3,100,000) shares with a par value of ONE CENT (EUR 0.01) each, divided as follows:

- a) ONE MILLION NINE HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND (1,922,000) common shares of class "A";
- b) ONE MILLION ONE HUNDRED SEVENTY-EIGHT THOUSAND (1,178,000) preferred shares redeemable without voting rights of class "B";

The class "B" shares are shares that are redeemable according to the provisions of article 49-8 of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

In principle, the class "B" shares shall have no voting rights at the general meeting of shareholders, except for the voting rights provided to them, in accordance with the provisions of articles 44 et seq. of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The Company is authorised to acquire its own class "B" shares, subscribed and fully paid up, under the terms indicated in article 49-8 of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, it being understood that such acquisition may only be accomplished by means of amounts distributable in accordance with article 72-1 of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies or as the result of a new issue of class "A" shares and/or class "B" shares transacted in order to repurchase them.

The class "B" shares repurchased by the Company will not henceforth have any voting rights or any right to distribution of a dividend or the proceeds from liquidation.

The precise details and terms for repurchase of class "B" shares are at the complete discretion of the Company's Board of Directors, subject only to the provisions of the present Articles and of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The price of class "B" shares that may be repurchased will be equal to the par value of the shares to be repurchased by the Company.

The General Shareholders' Meeting, deciding as in matters of amending the Articles, may set the authorised capital as well as the number, class and par value of shares representing the authorised capital in question, by conforming to the provisions of article 44, (1), 1) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The authorised and subscribed capital of the Company may be increased or reduced by decision of the General Shareholders' Meeting voting with the same quorum as for an amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the Board of Directors is authorised for a period of five years from publication of the amendment to the Articles setting the authorised capital, as well as the number, class and par value of the shares representing said corporate capital, authorised once or several times the subscribed capital within the constraints of authorised capital. Such capital increases may be subscribed and issued in the form of shares with or without an issue premium as will be stipulated by the Board of Directors.

The Board of Directors is specifically authorised to effect such issues without reserving for then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any officer, director, proxy or any other duly authorised party to accept subscriptions and receive payment of the price of shares representing all or a part of said increase in capital.

After each increase in subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors, it will adapt the present article.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Shares may be issued at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may only be nominative shares.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

## **Title III. Option rights and Conditions for transfer of shares**

**Art. 6.** The shares are not freely negotiable.

Class "A" shares

An option right for the benefit of class "A" shareholders is hereby created in case of any transfer of shares.

The class "A" shareholder wishing to transfer any or all of his shares must notify the other class "A" shareholders by registered letter with acknowledgement of receipt while clarifying the number of shares intended for transfer.

Within 30 days of receipt of the notification referred to in the preceding paragraph, the class "A" shareholders may exercise their option right while mentioning by registered letter with acknowledgement of receipt the number of shares they wish to acquire.

The class "A" shareholders may likewise, prior to the expiry of that deadline, expressly waive exercising their option right.

The absence of any response within the deadline referred to above is deemed to be express waiver of the option right limited to the shares involved in the intended transfer.

If the total number of shares for which the option right has been exercised is higher than the number of shares subject to the transfer, then the shares will be allocated to the class "A" shareholders prorated to their share in the issued capital.

To the extent that the class "A" shareholders do not exercise their option right or if the number of shares on which the class "A" shareholders have exercised their option right is lower than the number of the shares subject to the transfer, then the class "A" shareholders besides the transferor will be obliged to purchase the non-opted shares prorated to their share in the issued capital.

#### Class "B" shares

An option right for the benefit of class "A" shareholders is hereby created in case of any transfer of shares.

The class "B" shareholder wishing to transfer any or all of his shares must notify the class "A" shareholders by registered letter with acknowledgement of receipt while clarifying the number of shares intended for transfer.

Within 30 days of receipt of the notification referred to in the preceding paragraph the class "A" shareholders may exercise their option right while mentioning by registered letter with acknowledgement of receipt the number of shares they wish to acquire.

The class "A" shareholders may likewise, prior to the expiry of that deadline, expressly waive exercising their option right.

The absence of any response within the 30-day deadline referred to above is deemed to be express waiver of the option right limited to the shares involved in the intended transfer.

If the total number of shares for which the option right has been exercised is higher than the number of shares subject to the transfer, then the shares will be allocated to the class "A" shareholders prorated to their share in the issued capital.

To the extent that the class "A" shareholders do not exercise their option right or if the number of shares on which the class "A" shareholders have exercised their option right is lower than the number of the shares subject to the transfer, then class "A" shareholders besides the transferor will be obliged to purchase the non-opted shares prorated to their share in the issued capital.

#### Exercise of the option right

In case the option right is exercised, the relevant shares are acquired by the transferor candidate(s) at the price and on the conditions referred to in article 7 of the Articles of Association.

**Art. 7.** In case of transfer of any company shares the latter must be mandatorily acquired by the transferor candidate (s) at the nominal value of the shares in question.

Payment of the share's price by the shareholder acting to acquire shares from another shareholder in application of the above provisions, just like transfer of the shares in question, will be effected within 30 days reckoned from the date when transfer to the transferee shareholders was decided by virtue of these present Articles, except in case of joint agreement of the transferors and transferee parties subject to other conditions.

In case of repurchase of its own shares by the Company under the conditions provided for by law, the shares must mandatorily be repurchased at the nominal value of the shares in question.

### **Title IV. Management (Board of directors, Executive committee, Advisory committee)**

#### **Subtitle 1. Board of directors**

**Art. 8.** The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a term not exceeding six years by the General Meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by the General Meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office are set by a General Meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining directors have the right to fill the vacancy, which decision must be ratified by the next General Meeting.

**Art. 9.** The Board of Directors elect from among its members a chairman.

By way of exception, the first chairman of the Board of Directors may be appointed by the extraordinary General Shareholders' Meeting taking place immediately after the Company's incorporation.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, or telefax being permitted.

In case of emergency, the directors may vote by letter, telegram, telex or fax.

The decisions taken in writing, approved and signed by all of the directors, will have the same effects as the decisions taken at a meeting of the Board of Directors.

Resolutions are adopted by a majority of votes.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 10.** The Board of Directors has the broadest powers to perform all acts of administration and management in compliance with the corporate object stated in article 4 above.

All powers not expressly reserved by the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies or by the present Articles of Association to a General Shareholders' Meeting fall within the remit of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 11.** The company is bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of a managing director, notwithstanding any special arrangements concerning the authorised signature in the case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 12 of the present Articles of Association.

**Art. 12.** The Board of Directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors. Exceptionally, the first managing director may be nominated by the first General Meeting that follows the incorporation.

The Board of Directors may also entrust the management of all or part of the Company's business to an executive committee, acting on the basis of and within the bounds of the powers entrusted to it under article 14 of the Articles of Association, and give special powers for specific matters to one or more proxy-holders. Such a proxy-holder or the member(s) of the executive committee need not be directors or shareholders in the Company.

**Art. 13.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled on behalf of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purposes.

#### **Subtitle 2. Executive committee**

**Art. 14.** The Company may furthermore have an executive committee.

The Board of Directors will appoint the member or members of the executive committee and determine their number, their appointment, their title, the duration and revocation of their mandate, their compensation as well as all other conditions of their engagement.

The executive committee will only act within the bounds imposed on it by the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint the chairman of the executive committee.

The committee will meet when summoned by its chairman or upon request by two members of the committee.

In connection with the daily management, the executive committee may represent the Company within the bounds determined by the Board of Directors. The Board of Directors may also entrust the management of all or part of the Company's business to one or more members of the executive committee and grant special powers for specific business to one or more proxy-holders.

The executive committee may only validly deliberate and take decisions if the majority of its members are present or represented, proxy being allowed between members, which proxy may be given by letter, telegram or fax.

In case of emergency, the members of the committee may vote by letter, telegram or fax.

Decisions taken in writing, approved and signed by all members of the executive committee will have the same effect as decisions taken at a meeting of the executive committee.

Resolutions are adopted by a majority of votes.

In case of a tie the chairman has a casting vote.

#### **Subtitle 3. Advisory committee**

**Art. 15.** The Company will also have an advisory committee.

The General Shareholders' Meeting will determine the number of members of the advisory committee, their nomination, the duration and revocation of their mandate, their eventual compensation as well as all other conditions of their engagement.

The advisory committee does not have any executive authority or right to represent the Company. Its task is strictly limited to providing all types of advice at the request of the General Meeting, the Board of Directors or the executive committee.

The members of the advisory committee, on the basis of their function, do not incur any personal obligations regarding the advice given in the framework of their assignment.

The General Shareholders' Meeting appoints the chairman of the advisory committee.

The committee meets when summoned by its chairman or at the request of two members of the committee as well as when summoned by the Board of Directors and/or the executive committee of the Company.

The advisory committee may only validly deliberate and take decisions if the majority of its members are present or represented, proxy being allowed between members, which proxy may be given by letter, telegram or fax.

In case of emergency, the members of the committee may vote by letter, telegram or fax.

Resolutions are adopted by a majority of votes.

In case of a tie the chairman has a casting vote.

#### **Title V. Supervision**

**Art. 16.** The Company is supervised by one or more statutory auditors, appointed by the General Shareholders' Meeting which determines their number, compensation and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

#### **Title VI. General shareholders' meeting**

**Art. 17.** The annual General Shareholders' Meeting meets in the municipality of the Company's registered office at the venue indicated in the summons on the fifteenth day of April at 3 p.m. and for the first time in 2014.

If such a day is a legal holiday the annual General Shareholders' Meeting will be held on the next subsequent business day.

If the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda, the General Meeting may take place without previously being summoned.

Each class "A" share provides entitlement to one vote. The class "B" shares do not provide entitlement to any vote, except such votes as are conferred on them by the law.

#### **Title VII. Accounting year, Division and Allocation of profits**

**Art. 18.** The Company's accounting year begins on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year. By way of exception, the first accounting year will comprise the entire time from the Company's incorporation up through 31 December 2013.

**Art. 19.** Allocation of profits.

The Class "A" shares provide entitlement to sixty-two per cent (62%) of the Company's dividends and other commercial income.

At the same time, the class "B" shares provide entitlement to thirty-eight per cent (38%) of the Company's dividends and other commercial income.

**Preferential and recoverable dividends**

A preferential and recoverable dividend will be distributed or retained for every business year to the benefit of holders of class "B" preferential shares without voting rights, corresponding to twenty-five per cent (25%) of their nominal value, payable for every accounting year duly closed out, the 30<sup>th</sup> of June (or if that day is not a banking day in Luxembourg, on the next subsequent banking day, but only dated from their issuance) and prorated for the first accounting year and for the final time for the last accounting year lapsed prior to the liquidation of the Company.

**Ordinary dividends**

Subsequently, the General Shareholders' Meeting, on the recommendation of the Board of Directors, will determine how the balance of the annual profits will be allocated and may from time to time declare ordinary dividends, provided that the following restrictions are always observed:

a) Ordinary dividends will be distributed pro rata, as far as concerns the holders of common class "A" shares and preferential class "B" non-voting shares, as concerns both common shares and preferential non-voting shares.

b) The ordinary dividends to be distributed to holders of preferential class "B" non-voting shares will nonetheless be reduced by the cumulative amount of the preferential and recoverable dividends allocated up through the date of the ordinary dividend. For purposes of the present article, an amount of preferential and recoverable dividends may only be reduced once.

**Interim dividends**

The interim dividends may be distributed, in compliance with conditions provided by law, by decision of the Board of Directors and approval by the auditors.

**Currency**

The dividends declared may be paid in any currency chosen by the Board of Directors and may be paid at the time and place determined by the Board of Directors.

The Board of Directors may definitely decide on the applicable exchange rate for converting dividend amounts into their currency of payment.

**Forfeiture**

A dividend declared but not paid on a share for five years from its due date may not subsequently be claimed by the holder of that share and will be forfeited by that holder and returned to the Company.

Interest

No interest will be paid on dividends declared but not paid which are held by the Company for the account of shareholders.

**Art. 20.** The positive retained balance, with deduction made for social security and amortisation, constitutes the Company's net profit. Levied on those profits are five per cent (5%) for setting aside statutory reserves; that levy ceases to be mandatory when the reserves have reached one-tenth of corporate capital but must nonetheless be restocked to their full level if at any given time and for whatever reason the reserves have been initiated.

The balance is at the disposal of the General Shareholders' Meeting.

### Title VIII. Dissolution, Liquidation

**Art. 21.** The Company may be dissolved by decision of the General Shareholders' Meeting.

Upon dissolution of the Company, liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Shareholders' Meeting which will specify their powers and set their compensation.

Preferential non-voting shares - recoverable dividend

After payment of all debts, the holders of preferential non-voting shares of class "B" will receive payment of such of their cumulative preferential and recoverable dividend as has not been recovered up through the last accounting year preceding liquidation (to be paid, whether a preferential dividend has been declared or won or not).

Preferential non-voting shares - repayment of the capital contribution

Subsequently, the holders of preferential class "B" non-voting shares will receive repayment at par value, plus any eventual issue premium.

Common shares - repayment of the capital contribution Subsequently, the holders of common shares will receive repayment at par value, plus any eventual issue premium.

Liquidation bonuses

Finally, everything that remains will be split pro rata between all shareholders, with the restriction that the amounts to be paid to holders of preferential class "B" non-voting shares will be reduced by the cumulative amount of the preferential and recoverable dividends allocated in regard to those preferential class "B" non-voting shares in accordance with articles 19 and 21 of the present Articles of Association.

For purposes of the present article, an amount of preferential and non-recoverable dividends may only be reduced to the extent that it has not yet reduced ordinary dividend distribution in application of article 19 of the present Articles of Association.

### Title IX. General provisions

**Art. 22.** For all matters not specified in these present Articles of Association, the Parties make reference to and submit to the provisions of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies and its amendments.

#### *Subscription and Payment*

The Company's Articles of Association having thus been declared, the Parties appearing declare that they subscribe to the shares as follows:

1. GENMO S.A., pre-qualified, ONE MILLION NINE HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND (1,922,000) class "A" common shares;

2. GENMO S.A., pre-qualified, ONE MILLION ONE HUNDRED SEVENTY-EIGHT THOUSAND (1,178,000) preferential class "B" non-voting shares;

TOTAL: THREE MILLION ONE HUNDRED THOUSAND (3,100,000) shares.

Those shares have been fully paid up by cash payments up to 100%, such that the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000) is currently at the Company's free disposal as has been documented by the notary drawing up the document who expressly states so.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26, as amended, of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies have been met.

#### *Evaluation of costs*

The Parties have evaluated the amount of the costs, expenditures, fees and charges, in whatever form, incurred by the Company or charged to it due to its incorporation, to be about ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 1,500.00).

*Extraordinary general meeting*

The Party appearing, pre-qualified, representing the entire subscribed capital of the company and considering itself as duly convened, has subsequently constituted itself as an Extraordinary General Shareholders' Meeting.

Having first ascertained that the present Meeting has been properly constituted, it adopted the following resolutions:

1. - The number of directors is set at four and that of auditors at one.
2. - Appointed to the function of directors, their term of office expiring at the General Shareholder's Meeting of 2018, are:
  - a) Mr Guy LANNERS, born on 9 September 1965 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
  - b) Mr Luc HILGER, born on 16 November 1974 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
  - c) Mr Jean Nicolas WEBER, born on 17 May 1950 in Wiltz (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
  - d) Mr Johannes Jacobus Franciscus WOUTERS, company director, born on 14 May 1964 in Oud en Nieuw Gastel (The Netherlands) and residing at Koningskruis 22 in 5081 XM Hilvarenbeek (The Netherlands).
3. - Appointed to the function of chairman of the Board of Directors is the aforesaid Mr Johannes Jacobus Franciscus WOUTERS.

His term of office will end at the end of the General Shareholders' Meeting of 2018.

4. - Appointed to the function of auditor, its term of office expiring at the General Shareholders' Meeting of 2018 is: "FIDU-CONCEPT S.à r.l.", incorporated with its registered office in L-2132 Luxembourg at 36, avenue Marie-Thérèse, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number of B 38.136.

5. - Appointed to the function of members of the advisory committee, their terms of office expiring at the General Shareholders' Meeting of 2018 are:

- a) Mr Pieter Bas VAN DRIEL, born on 8 August 1973 in Rotterdam (The Netherlands), residing at Voorstraat 9 in 4797 BD Willemstad, The Netherlands;
- b) Mr Wilhelmus HEPPE, born on 27 February 1957 in Rotterdam (The Netherlands), residing at Papaverhof 2 in 7211 DK Eefde, The Netherlands;
- c) Mr Frederik DE JONG, born on 5 May 1957 in Gouda (The Netherlands) and residing at De Geer van Jutfaaslaan 16 in 3941 CE Doorn, The Netherlands.

6. - The Company's registered office is set at L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

The undersigned notary, who personally knows the English language, declares that the Party appearing requested him to document the present deed in English, followed by a French version and that in case of divergence between the English text and the French text, the French text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated above,

The document having been read and an interpretation having been given to the representative of the Party appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the latter signed the present deed with the notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GENMO S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse et inscrite auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B149197, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg le 22 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations, numéro 2356, du 3 décembre 2009,

ici représentée par Monsieur Guy LANNERS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur unique de la prédite société, nommé à cette fonction suivant assemblée générale qui s'est déroulée juste après la constitution de la prédite société,

ayant pouvoirs les plus larges en vertu de l'article 15 des statuts pour engager la prédite société par sa signature individuelle.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ERASMUS INVESTMENT INTERNATIONAL S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'accords de licence, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques et brevets, et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La société peut accorder tous prêts, y compris les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même et/ou peut émettre des titres de dettes à ses filiales et/ou ses entités directement et/ou indirectement affiliées, y compris sa/ses société(s)-mère(s) et/ou des entités directement et/ou indirectement affiliées à celle(s)-ci. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou ses entités directement et/ou indirectement affiliées, y compris sa/ses société(s)-mère(s) et/ou des entités directement et/ou indirectement affiliées à celle(s)-ci. La société peut en outre mettre en gage, transférer, nantir ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La société pourra également accomplir toute opération d'achat, de vente, de transfert et en général, toute opération de propriété immobilière ou mobilière.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par TROIS MILLIONS CENT MILLE (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'UN CENT (0,01.- EUR) chacune, divisé comme suit:

- a) UN MILLION NEUF CENT VINGT-DEUX MILLE (1.922.000) actions ordinaires de Classe «A»;
- b) UN MILLION CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE (1.178.000) actions préférentielles rachetables sans droit de vote de Classe «B»;

Les actions de Classe «B» sont des actions rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions de Classe «B» ne donnent droit en principe à aucun de vote dans les assemblées générales des actionnaires, sous réserve des droits de vote leur conférés par la loi, conformément aux dispositions des articles 44 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions de Classe «B» souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi sur les sociétés commerciales ou du produit d'une nouvelle émission d'actions de Classe «A» et/ou de Classe «B» effectuée en vue de ce rachat.

Les actions de Classe «B» rachetées par la société ne bénéficient dès lors ni d'un droit de vote, ni d'un droit à la distribution d'un dividende ou d'un produit de liquidation.

Les modalités et conditions du rachat des actions de Classe «B» sont à l'entière discrétion du conseil d'administration de la société, sous réserve des prescriptions des présents statuts et de la loi sur les sociétés commerciales.

Le prix de rachat des actions rachetables de Classe «B» sera égal à la valeur nominale des actions à racheter par la société.

L'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, pourra fixer un capital autorisé ainsi que le nombre, la classe et la valeur nominale des actions représentant le capital autorisé en question, en se conformant au prescrit de l'article 44, (1), 1) de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, dans les conditions prévues par la loi.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de la modification des statuts fixant le capital autorisé, ainsi que le nombre, la classe et la valeur nominale des actions représentant ce capital autorisé, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont uniquement nominatifs.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Droit de préemption et Conditions du transfert d'actions**

**Art. 6.** Les actions ne sont pas librement transférables.

Actions de Classe «A»

Il est institué un droit de préemption en faveur des actionnaires de Classe «A» en cas de transfert d'actions.

L'actionnaire de Classe «A» désireux de transférer tout ou partie de ses actions doit le notifier aux autres actionnaires de Classe «A» par courrier recommandé avec accusé de réception, en précisant le nombre d'actions dont le transfert est envisagé.

Dans les 30 jours de la réception de la notification visée à l'alinéa qui précède, les actionnaires de Classe «A» pourront exercer le droit de préemption en mentionnant par courrier recommandé avec accusé de réception le nombre des actions qu'ils souhaitent acquérir.

Les actionnaires de Classe «A» pourront également, préalablement à l'expiration de ce délai, renoncer expressément à l'exercice de leur droit de préemption.

L'absence de réponse dans le délai susvisé de 30 jours vaudra renonciation expresse au droit de préemption limitée aux actions concernées par le transfert envisagé.

Si le nombre total d'actions pour lesquelles le droit de préemption a été exercé est supérieur au nombre des actions sujettes au transfert, les actions seront attribuées aux actionnaires de Classe «A» au prorata de leur participation dans le capital social.

Dans la mesure où les actionnaires de Classe «A» n'exercent pas leur droit de préemption ou si le nombre des actions sur lesquelles les actionnaires de Classe «A» ont exercé leur droit de préemption est inférieur au nombre des actions sujettes au transfert, les actionnaires de Classe «A», autres que le cédant, sont dès lors dans l'obligation de racheter les actions non préemptées au prorata de leur participation dans le capital social.

Actions de Classe «B»

Il est institué un droit de préemption en faveur des actionnaires de Classe «A» en cas de transfert d'actions.

L'actionnaire de Classe «B» désireux de transférer tout ou partie de ses actions doit le notifier aux actionnaires de Classe «A» par courrier recommandé avec accusé de réception, en précisant le nombre d'actions dont le transfert est envisagé.

Dans les 30 jours de la réception de la notification visée à l'alinéa qui précède, les actionnaires de Classe «A» pourront exercer le droit de préemption en mentionnant par courrier recommandé avec accusé de réception le nombre des actions qu'ils souhaitent acquérir.

Les actionnaires de Classe «A» pourront également, préalablement à l'expiration de ce délai, renoncer expressément à l'exercice de leur droit de préemption.

L'absence de réponse dans le délai susvisé de 30 jours vaudra renonciation expresse au droit de préemption limitée aux actions concernées par le transfert envisagé.

Si le nombre total d'actions pour lesquelles le droit de préemption a été exercé est supérieur au nombre des actions sujettes au transfert, les actions seront attribuées aux actionnaires de Classe «A» au prorata de leur participation dans le capital social.

Dans la mesure où les actionnaires de Classe «A» n'exercent pas leur droit de préemption ou si le nombre des actions sur lesquelles les actionnaires de Classe «A» ont exercé leur droit de préemption est inférieur au nombre des actions sujettes au transfert, alors les actionnaires de Classe «A», autres que le cédant, sont dans l'obligation de racheter les actions non préemptées au prorata de leur participation dans le capital social.

Exercice du droit de préemption

En cas d'exercice du droit de préemption, les actions sont acquises par le et/ou les candidats cessionnaires au prix et conditions visés par l'article 7 des statuts.

**Art. 7.** En cas de transfert d'actions de la société, celles-ci sont obligatoirement acquises par le et/ou les candidats cessionnaires à la valeur nominale des actions en question.

Le paiement du prix des actions par l'actionnaire qui se porte acquéreur des actions d'un autre actionnaire en application des dispositions qui précèdent, de même que le transfert des actions en question, se feront dans un délai de 30 jours à compter du jour où le transfert aux candidats cessionnaires a été décidé en vertu des présents statuts, sauf en cas d'un commun accord des parties cédantes et cessionnaires soumis à d'autres conditions.

En cas de rachat de ses propres actions par la société sous les conditions prévues par la loi, celles-ci sont obligatoirement rachetées à la valeur nominale des actions en question.

#### **Titre IV. Administration (Conseil d'administration, Comité exécutif, Comité consultatif)**

##### **Sous-titre 1<sup>er</sup>. Conseil d'administration**

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 9.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, se déroulant immédiatement après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effets au même titre que les décisions prises à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 12 des statuts.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué de la société peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire des associés, se déroulant immédiatement après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un comité exécutif, agissant en vertu et dans les limites des pouvoirs lui étant conférés par l'article 14 des statuts, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé

de pouvoir ou le(s) membre(s) du comité exécutif ne doivent pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire de la société.

**Art. 13.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Sous-titre 2. Comité exécutif**

**Art. 14.** La société pourra par ailleurs avoir un comité exécutif.

Le conseil d'administration nommera le ou les membres du comité exécutif et déterminera leur nombre, leur nomination, leur titre, la durée et la résiliation de leur mandat, leur rémunération ainsi que tous les autres termes de leur engagement.

Le comité exécutif n'agira que dans les limites qui lui sont imposées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration nommera le président du comité exécutif.

Le comité se réunit sur la convocation de son président ou sur la demande de deux membres du comité.

Dans le cadre de la gestion journalière, le comité exécutif pourra représenter la société dans les limites qui seront déterminées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs membres du comité exécutif et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs.

Le comité exécutif ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre membres étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, ou fax.

En cas d'urgence, les membres du comité peuvent voter par lettre, télégramme, ou fax.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du comité exécutif, produiront effets au même titre que les décisions prises à une réunion du comité exécutif.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président du comité exécutif a une voix prépondérante.

### **Sous-titre 3. Comité consultatif**

**Art. 15.** La société disposera également d'un comité consultatif.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera le nombre des membres du comité consultatif, leur nomination, la durée et la résiliation de leur mandat, leur rémunération éventuelle ainsi que tous les autres termes de leur engagement.

Le comité consultatif n'a aucun pouvoir exécutif ou représentatif de la société. Sa tâche est strictement limitée à la fourniture de tous types de conseils à la demande de l'assemblée générale, du conseil d'administration ou du comité exécutif.

Les membres du comité consultatif ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle quant aux conseils donnés dans le cadre de leur mission.

L'assemblée générale des actionnaires nommera le président du comité consultatif.

Le comité se réunit sur la convocation de son président ou sur demande de deux membres du comité, ainsi que sur convocation du conseil d'administration et/ou du comité exécutif de la société.

Le comité consultatif ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre membres étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, ou fax.

En cas d'urgence, les membres du comité peuvent voter par lettre, télégramme, ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président du comité consultatif a une voix prépondérante.

### **Titre V. Surveillance**

**Art. 16.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre VI. Assemblée générale**

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quinzième jour du mois d'avril à 15 heures et pour la première fois en 2014.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action de Classe «A» donne droit à une voix. Les actions de Classe «B» ne donnent droit à aucune voix, exceptées les voix leur conférées par la loi.

## **Titre VII. Année sociale, Répartition et Affectation des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2013.

**Art. 19.** Affectation des bénéfices.

Les actions de Classe «A» auront droit à soixante-deux pour cent (62%) des dividendes et autres revenus économiques de la société.

Tandis que les actions de Classe «B» auront droit à trente-huit pour cent (38%) des dividendes et autres revenus économiques de la société.

**Dividendes préférentiels et récupérables**

Un dividende préférentiel et récupérable sera distribué ou accumulé pour chaque année sociale, en faveur des détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote de Classe «B», correspondant à VINGT-CINQ pour cent (25%) de leur valeur nominale, payable par année comptable dûment clôturée, le trente juin (ou si ce jour n'est pas un jour d'ouverture bancaire à Luxembourg, au jour d'ouverture bancaire le plus immédiat, mais seulement à dater de leur émission) et pour la première année comptable pro rata temporis, et pour la dernière fois pour l'année comptable échue avant la mise en liquidation de la société.

**Dividendes ordinaires**

Ensuite, l'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera la façon dont il sera disposé du solde des bénéfices annuels et pourra déclarer de temps en temps des dividendes ordinaires, pourvu que les restrictions suivantes soient toujours respectées:

a) des dividendes ordinaires seront distribués, en ce qui concerne les détenteurs d'actions ordinaires de Classe «A» et d'actions préférentielles sans droit de vote de Classe «B», de façon proportionnelle, tant aux actions ordinaires qu'aux actions préférentielles sans droit de vote.

b) Les dividendes ordinaires à distribuer aux détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote de Classe «B» seront toutefois réduits du montant cumulé des dividendes préférentiels et récupérables attribués jusqu'à la date de déclaration du dividende ordinaire. Pour les besoins du présent article, un montant de dividendes préférentiels et récupérables ne peut être réduit qu'une fois.

**Dividendes intérimaires**

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, sous respect des conditions prévues par la loi, par décision du conseil d'administration et approbation du commissaire aux comptes.

**Monnaie**

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute monnaie choisie par le conseil d'administration et peuvent être payés en temps et lieu tel que déterminés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider définitivement du taux d'échange applicable pour convertir les fonds du dividende en leur monnaie de paiement.

**Déchéance**

Un dividende déclaré mais non payé sur une action durant cinq ans à dater de son exigibilité ne peut être réclamé par la suite par le détenteur de cette action, sera perdu pour le détenteur de cette action et sera retourné à la société.

**Intérêts**

Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés, qui sont détenus par la société pour le compte des détenteurs d'actions.

**Art. 20.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## **Titre VIII. Dissolution. Liquidation**

**Art. 21.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Actions préférentielles sans droit de vote - dividende récupérable

Après règlement de toutes les dettes, les détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote de Classe «B» recevront paiement de leur dividende préférentiel et récupérable accumulé, qui n'a pas été récupéré jusqu'à la dernière année comptable précédant la mise en liquidation (à payer, qu'un dividende préférentiel ait été ou non déclaré ou gagné).

Actions préférentielles sans droit de vote - remboursement de l'apport

Ensuite, les détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote de Classe «B», recevront remboursement de la valeur nominale, augmentée éventuellement de la prime d'émission.

Actions ordinaires - remboursement de l'apport

Ensuite, les détenteurs d'actions ordinaires recevront remboursement de la valeur nominale, augmentée éventuellement de la prime d'émission.

Boni de liquidation

Finalement, tout ce qui reste sera partagé proportionnellement entre tous les actionnaires, avec la restriction que les montants à payer aux détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote de Classe «B» sera diminué du montant cumulé des dividendes préférentiels et récupérables alloués en ce qui concerne ces actions préférentielles sans droit de vote de Classe «B» conformément aux articles 19 et 21 des présents statuts.

Pour les besoins du présent article, un montant de dividendes préférentiels et récupérables ne peut seulement être diminué que dans la mesure où il n'a pas déjà réduit la distribution de dividendes ordinaires en application de l'article 19 des présents statuts.

## **Titre IX. Dispositions Générales**

**Art. 22.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. GENMO S.A., préqualifiée, UN MILLION NEUF CENT VINGT-DEUX MILLE (1.922.000) actions ordinaires de Classe «A»;

2. GENMO S.A., préqualifiée, UN MILLION CENT SOIXANTE DIX-HUIT MILLE (1.178.000) actions préférentielles sans droit de vote de Classe «B»;

TOTAL: TROIS MILLIONS CENT MILLE (3.100.000) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

La comparante, pré-qualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018:

a) Monsieur Guy LANNERS, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,

b) Monsieur Luc HILGER, né le 16 novembre 1974 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, et

c) Monsieur Jean Nicolas WEBER, né le 17 mai 1950 à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

d) Monsieur Johannes Jacobus Franciscus WOUTERS, administrateur de sociétés, né le 14 mai 1964 à Oud en Nieuw Gastel (Pays-Bas) et demeurant à Koningskruis 22 à 5081 XM Hilvarenbeek (Pays-Bas).

3.- Est appelé à la fonction de président du conseil d'administration, Monsieur Johannes Jacobus Franciscus WOUTERS, prénommé.

Son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2018.

4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018:

«FIDU-CONCEPT S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.136.

5.- Sont appelés aux fonctions de membres du comité consultatif, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018:

a) Monsieur Pieter Bas VAN DRIEL, né le 8 août 1973 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant à Voorstraat 9 à 4797 BD Willemstad, Pays-Bas;

b) Monsieur Wilhelmus HEPPE, né le 27 février 1957 à Rotterdam, (Pays-Bas), demeurant à Papaverhof 2 à 7211 DK Eefde, Pays-Bas;

c) Monsieur Frederik DE JONG, né le 5 mai 1957 à Gouda (Pays-Bas) et demeurant à De Geer van Jutfaaslaan 16 à 3941 CE Doorn, Pays-Bas.

6.- Le siège social de la société est fixé à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LANNERS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 22 avril 2013. Relation: MER/2013/847. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053325/728.

(130065757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

### **Investus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.352.

L'an deux mille treize, le neuf avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTUS S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 105.352 (ci-après dénommée la «Société»), constituée originairement sous le nom de MARWELL HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 318 du 11 avril 2005,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1409 du 07 juin 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Karine LAMY, épouse CORAL, demeurant au Château du Landin, F-27350 Le Landin.

Madame le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Laura BRETONNEAU, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Angelo ZITO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de 1.298.514,- USD, pour le porter de son montant actuel de 147.000,- USD à 1.445.514,- USD, par la création et l'émission de 30.917 actions nouvelles de 42,- USD chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes - Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

2. Modification afférente de l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.
3. Transfert du siège social au 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange.
4. Révocation d'un administrateur et décharge.
5. Démission de trois administrateurs et décharge.
6. Démission de l'administrateur-délégué et décharge.
7. Nomination d'un nouveau conseil d'administration.
8. Démission du commissaire aux comptes et décharge.
9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

B.) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatorze US Dollars (1.298.514,- USD), pour le porter de son montant actuel de cent quarante-sept mille US Dollars (147.000,- USD) à un million quatre cent quarante-cinq mille cinq cent quatorze US Dollars (1.445.514,- USD), par la création et l'émission de trente mille neuf cent dix-sept (30.917) actions nouvelles de quarante-deux US Dollars (42,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription - Libération*

Avec l'accord de tous les actionnaires, les trente mille neuf cent dix-sept (30.917) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par Madame Karine LAMY, épouse CORAL, demeurant à F-27350 Le Landin, Château du Landin, et libérées entièrement moyennant apport de soixante-six mille neuf cent dix (66.910) actions, représentant 37% du capital social de la société anonyme SPORT-ELEC INTERNATIONAL S.A., au capital d'un million huit cent huit mille cent quatre-vingt-dix Euros (1.808.190,- EUR), ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.067, évaluées à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts Euros (999.980,- EUR), convertis selon le taux de change arrêté au 8 avril 2013 de 1,- EUR pour 1,29854 USD, soit une évaluation d'un million deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatorze US Dollars (1.298.514,- USD) et par le versement d'une soulte de cent trois mille neuf cent neuf US Dollars (103.909,- USD), à inscrire en compte courant actionnaire de Madame Karine LAMY, épouse CORAL, préqualifiée.

*Rapport du réviseur d'entreprises*

Cet apport est certifié par un rapport établi par le réviseur d'entreprises agréé ATWELL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.787, daté du 9 avril 2013, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de 66.910 actions de la société SPORT-ELEC INTERNATIONAL S.A. ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 30.917 actions à émettre en contrepartie augmentée de la soulte de USD 103.909.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

La Société aura la propriété et la jouissance des actions apportées à compter de ce jour.

Le souscripteur préqualifié, atteste expressément par la présente au notaire soussigné qu'il est propriétaire des actions apportées de la société SPORT-ELEC INTERNATIONAL S.A., précitée.

Par ailleurs, le souscripteur préqualifié déclare au notaire soussigné que les actions apportées de la société SPORT-ELEC INTERNATIONAL S.A. sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'il n'existe dans leur chef aucun obstacle ni interdiction de céder qui pourraient entraver l'apport des actions à la Société.

Les comparants déclarent que les actions apportées à la Société représentent 37% du capital social de la société SPORT-ELEC INTERNATIONAL S.A. précitée.

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à un million quatre cent quarante-cinq mille cinq cent quatorze US Dollars (1.445.514,- USD), représenté par trente-quatre mille quatre cent dix-sept (34.417) actions d'une valeur nominale de quarante-deux US Dollars (42,- USD) chacune.».

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, au 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange, et ce avec effet immédiat, et de modifier en conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Pétange.».

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Madame Valérie MANNARELLI de son poste d'administrateur et, par vote spécial, lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Hervé CORAL, de Monsieur Francesco ZITO et de Monsieur Angelo ZITO de leur poste d'administrateur et, par vote spécial, leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Hervé CORAL de son poste d'administrateur-délégué et, par vote spécial, lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois (3) et décide de nommer administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018:

- Madame Karine LAMY, épouse CORAL, née le 30 août 1967 à Rouen (France), demeurant à F-27350 Le Landin, Château du Landin;
- Monsieur Louis LIBART, né le 8 août 1982 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey;
- Monsieur Florian BERTHIER, né le 6 avril 1982 à Paris (France), demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de la société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A. de son poste de commissaire aux comptes et, par vote spécial, lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société Leeward Ventures Partners, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe, R.C.S. Luxembourg B 140.373, au poste de commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

#### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève environ à deux mille quatre cents Euros (2.400,- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Karine LAMY, Laura BRETONNEAU, Angelo ZITO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2013. Relation GRE/2013/1627. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013054116/136.

(130066051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

---

**Emerald Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3676 Kayl, 68, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 84.682.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013054646/10.

(130067168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Emerald Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3676 Kayl, 68, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 84.682.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013054645/10.

(130067167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Emerald Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3676 Kayl, 68, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 84.682.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013054647/10.

(130067169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**EPS Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 48.601.

---

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 23. April 2013 abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Geschäftsadresse des Verwaltungsratsmitgliedes Pascal Wagner hat sich geändert; sie lautet nunmehr: 59, route de Luxembourg, L-4761 Pétange.

*Die Versammlung*

Référence de publication: 2013054648/11.

(130067183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Eufin Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.038.

---

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2013054651/13.

(130067023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**European General Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.997.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
1, rue Joseph Hackin  
L-1746 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2013054655/13.

(130066803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**European Quality Invest (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.909.

---

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013054657/10.

(130067507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**European Quality Invest (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.909.

---

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013054658/10.

(130067510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Exane Funds 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 117.281.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013054660/10.

(130067410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**F. Deltgen Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 428, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 49.435.

---

Par lettre du 11 avril 2013, remise en mains propres, Monsieur Jean-François Deltgen a démissionné de son mandat de gérant de la société.

Pétange, le 29 avril 2013.

La société

Référence de publication: 2013054663/11.

(130067426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

---

**Financière Galates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.928.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055469/9.

(130067954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Financière Galates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.928.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055468/9.

(130067953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**ELS Immobilière SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.205.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055448/9.

(130068449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Emmezede S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 157.400.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055449/9.

(130068362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Eglinton Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.605.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055446/9.

(130068641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Eglinton Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.605.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055447/9.

(130068642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**DJE Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 90.412.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für DJE Investment S.A.

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013050540/12.

(130061831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Deluxe Café Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 76.742.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.04.2013.

Pour: DELUXE CAFE HOLDINGS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013050531/15.

(130061578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Corolla Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050516/10.

(130062089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---

**Chauffage Sanitaire François Kieffer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5333 Moutfort, 32, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 57.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050503/10.

(130061565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

---